COLLEGE MAX BRAMERIE
Rue du Collège – 24130 LA FORCE

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

PRESTATIONS DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT EN FAMILLES ou AUTRES POUR

Voyage en Angleterre (59 élèves et 4 accompagnateurs) – du 10 au 16 mars 2019

Voyage en Espagne (56 élèves et 4 accompagnateurs) – du 06 au 10 mai 2019

Voyage en Italie (59 élèves et 4 accompagnateurs) – du 07 au 12 avril 2019

Voyage en Normandie (30 élèves et 3 accompagnateurs) – du 02 au 04 avril 2019

Séjour dans les Pyrénées - Activités de Pleine Nature (48 élèves et 4 accompagnateurs) du 20 au 24 mai 2019

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Marché passé en procédure Adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Date et heure limites de réception des offres

05 octobre 2018 à 12h00

ARTICLE 1 – OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur l'organisation de cinq voyages (soit 5 lots numérotés de 1 à 5) pour les élèves et les accompagnateurs du Collège Max Bramerie, rue du Collège, La Force (24130) :

Les prestations du marché sont décrites dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) relatifs à chaque voyage :

Lot 1 : Voyage en Angleterre (région Newton Abbot) du 10 au 16 mars 2019 pour 59 élèves et 4 accompagnateurs.
Lot 2 : Voyage en Espagne (région de Prat de Llobregat ou environs) du 06 au 10 mai 2019 pour 56 élèves et 4 accompagnateurs.
Lot 3 : Voyage en Italie (Rome et la Campanie) du 07 au 12 avril 2019 pour 59 élèves et 4 accompagnateurs.
Lot 4 : Voyage en Normandie « les Plages du Débarquement » du 02 au 04 avril 2019 pour 30 élèves et 3 accompagnateurs.
Lot 5 : Séjour dans les Pyrénées pour des Activités de Pleine Nature du 20 au 24 mai 2019 pour 48 élèves et 4 accompagnateurs.

Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

ARTICLE 2 – DURÉE DU MARCHE/PÉRIODE D'EXÉCUTION

Les dates de ces voyages n'étant pas modifiables, les candidats doivent s'engager dans leur offre à organiser ces voyages aux dates indiquées à l'article 1er de ce règlement, soit :
du 10 au 16 mars 2019 pour le lot 1,
du 06 au 10 mai 2019 pour le lot 2,
du 07 au 12 avril 2019 pour le lot 3,
du 02 au 04 avril 2019 pour le lot 4 et
du 20 au 24 mai 2019 pour le lot 5.

Le marché est conclu à compter de sa notification. La date prévisionnelle de notification est fixée au 30 novembre 2018.

ARTICLE 3 – ALLOTISSEMENT

Ce marché est alloti. Les prestations sont réparties en cinq lots désignés ci-dessous :

Lot 1 : Prestations de transport et d'hébergement en familles d'accueil pour un voyage Région Newton Abbot en **Angleterre** pour 59 élèves et 4 accompagnateurs.
Lot 2 : Prestations de transport et d'hébergement en familles d'accueil OU en auberge de jeunesse pour un voyage à Barcelone et région de Prat de Llobregat en **Espagne** pour 56 élèves et 4 accompagnateurs.
Lot 3 : Prestations de transport et d'hébergement en hôtels pour un voyage en **Italie** : Rome et la Campanie, pour 59 élèves et 4 accompagnateurs.
Lot 4 : 1°) Prestation de transport **et/ou 2°)** hébergement en centre de jeunesse pour un voyage en **Normandie** (Ranville, Caen et Arromanches), pour 30 élèves et 3 accompagnateurs.
Lot 5 : 1°) Prestations de transport **et/ou 2°)** d'hébergement en centre en pension complète dans les **Pyrénées** pour un séjour d'Activités de Pleine Nature du 20 au 24 mai 2019 pour 48 élèves et 4 accompagnateurs.

Ces cinq lots sont justifiés par l'état du marché des prestations de voyages. Les prestataires présentent dans la majorité des cas des offres complètes (hébergement et transport) hormis les lots 4 et 5 où les prestations d'hébergement et de transport peuvent être ou non séparées.

L'entreprise pourra répondre à un ou plusieurs lots. La soumission se fera impérativement à lot entier pour les lots 1, 2 et 3 et pour les lots 4 et 5 : les propositions Transports et Hébergement peuvent ou pas être séparées.

ARTICLE 4 – DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours (soixante jours) à compter de la date limite de réception des offres.

Article 5 – CONTENU ET MODALITÉS DE RETRAIT DU DCE

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

1. – Le règlement de Consultation (RC)
2. – L'Acte d'Engagement (ATTRI1) et la décomposition du prix global et forfaitaire
3. – Le cahier des clauses particulières (CCP)
4. – La déclaration DC 2
5. – La lettre de candidature DC1

Le dossier de consultation peut être retiré gratuitement par voie électronique sur le site AJI-France.fr

ARTICLE 6 – PRÉSENTATION DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en EURO et ne devront pas faire apparaître de gratuité pour les accompagnateurs.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièce de la candidature

La lettre de candidature (**DC1** ou équivalent) incluant :

- L'habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement momentané d'entreprises ;
- La déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés a l'article 45 sur l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ;

La déclaration du candidat (**DC2** ou équivalent) incluant :

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ;
- le cas échéant, si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet ;
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Les renseignements concernant les capacités professionnelle et technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Un certificat de qualité sous la forme d'un numéro d'agrément de tourisme ou de licence d'agent de voyage.

N.B : les formulaires de déclaration du candidat DC1 et DC2 sont librement téléchargeables sur le site du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : *www.minefe.gouv.fr*

Pièce de l'offre
Un projet de marché comprenant :
- L'acte d'engagement (ATTRI1) complété et signé avec le bordereau de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) annexé.
- Le Cahier des Clauses Particulières signé ;
- Un mémoire technique comprenant : les fiches techniques explicitant ou précisant l'offre, notamment le descriptif détaillé de l'organisation des séjours, les informations sur le transporteur et la description détaillée des lieux d'hébergement permettant d'en apprécier l'implantation géographique et la structure (nombre d'élèves maximum par famille), le descriptif des activités de pleine nature proposées encadrées par des animateurs ayant le brevet d'Etat (lot 5).

ARTICLE 7 – MODALITÉS ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Transmission sous forme «papier»
Les candidats transmettent leur offre sous pli fermé portant les mentions suivantes : nom et adresse du candidat, « offre pour marché Voyages Angleterre, Espagne, Italie, Normandie ou Pyrénées - 2019 », « **ne pas ouvrir** ».
Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par courrier postal, par pli recommandé avec AR, avant le 05 octobre 2018 à 12H00, date limite de réception des offres, à l'adresse suivante :

Collège Max Bramerie
Rue du Collège
24130 LA FORCE

Horaires du service : Tous les jours de 8H30 à 17H30. Le mercredi de 8H30 à 12H00.

Les plis qui seraient remis ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que remis sous plis non cachetés, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Transmission par voie électronique en déposant vos offres sur la plateforme de dématérialisation :
aji-france.fr
Tout autre envoi dématérialisé ne sera pas accepté (ex par courriel).

ARTICLE 8 – MODALITÉS D'ÉCHANGES EN COURS DE PROCÉDURE DE CONSULTATION

Tous les courriers émanant du pouvoir adjudicateur, tels les éventuelles modifications ou informations complémentaires relatives au dossier de consultation des entreprises, les demandes de précisions ou compléments sur l'offre, la notification du rejet ou l'admission au présent marché seront transmis aux candidats uniquement par voie électronique.

ARTICLE 9 – LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Les critères relatifs à la candidature sont :
- Capacités financières évaluées en fonction du chiffre d'affaires global et des chiffres d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Capacités professionnelles et techniques évaluées en fonction de la présentation d'une liste des principaux services réalisés au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Le jugement des offres :
L'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Allotissement	Qualité des prestations (note maximum)	Transport (note maximum)	Prix (note maximum)
Prestations de transport et d'hébergement	8	2	6

Méthode de calcul appliquée à chaque critère :

- ✓ Coefficient de notation = note maximum / nombre de réponses
- ✓ La meilleure offre aura la note maximum
- ✓ Les offres suivantes seront classées comme suit : note maximum – (rang de classement x coefficient de notation)

- **La note qualité des prestations** sera basée sur l'étude du mémoire technique explicitant ou précisant l'offre, notamment le descriptif détaillé de l'organisation du séjour et les informations relatives à la description détaillée du lieu d'hébergement permettant d'en apprécier l'implantation géographique et la structure.
- **La note prix** sera basée sur la somme du prix total du lot.
- **La note transport** sera basée sur la fiabilité et les garanties de sécurité du transport.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise une attestation d'assurance de responsabilité civile en cours de validité et les justificatifs prévus à l'article 55 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.
L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou ne respectant pas les indications de présentation précisées à l'article 6 du présent document sera immédiatement écartée.

ARTICLE 10 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite par courrier électronique :

gest.0240053c@ac-bordeaux.fr)

ou par courrier postal à l'adresse : Collège Max Bramerie
Rue du Collège
24130 LA FORCE

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant été destinataires du dossier.

Vu et pris connaissance le / / 2018,
Pour le candidat (nom, signature et cachet)